Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°093-2025

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Mme Sophie Gandossi, pour le compte de l'entreprise ANNECY DEMENAGEMENT 415 route des prés rollier 74330 SILLINGY, pour un déménagement 4 place de l'Orme le 14/08/2025,
Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Vendredi 14/08/2025 entre 6h et 15h, le stationnement sera interdit sur les 2 places de parking située en face du 4 place de l'Orme, de l'autre coté de la chaussée.
Ces stationnements seront réservés à l'usage de l'entreprise ANNECY DEMENAGEMENT.

ARTICLE 2 : La signalisation provisoire réglementant le stationnement est disponible en mairie et prêtée à titre gracieux. **Elle sera mise en place (au minimum 24h avant la date d'application de cet arrêté) et enlevée par le demandeur**.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 : : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à Mme Sophie Gandossi, pour le compte de l'entreprise ANNECY DEMENAGEMENT 415 route des prés rollier 74330 SILLINGY,
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- au centre technique municipal.

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Seyssel, le 31/07/2025,
Le Maire, Gérard LAMBERT